



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2026 118

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, EQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES  
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**PROCEDURE AVEC NEGOCIATION - PROGRAMME EXPERIMENTAL BIM/CIM/TIM -  
MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU  
CENTRE JEAN MONNET 1 A BETHUNE - SIGNATURE D'UN AVENANT N°3**

Vu la décision n°2025\_554 en date du 14 août 2025, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un marché ayant pour objet le programme expérimental BIM/CIM/TIM, dans le cadre de la réhabilitation du centre Jean Monnet 1 à Béthune, sous la forme d'un marché de conception-réalisation, avec le groupement composé de la société BOUYGUES BATIMENT NORD EST (mandataire), sise à Marcq-en-Baroeul (59700), 165 bis avenue de la Marne, CARBONE 14 / DHOUNT+BAJART ARCHITECTES ASSOCIES / SECOIAM / AGENCE ODILE GUERRIER / BA BAT / NEO ECO, pour un montant de 6 521 184 € HT et pour une durée démarrant de la notification du marché jusqu'à l'issue de la période de garantie de bon fonctionnement,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire le 25 août 2025,

Vu la décision n°2025\_730 en date du 23 octobre 2025, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un avenant n°1 à ce marché, afin d'acter diverses modifications dans le cahier des clauses particulières,

Vu la décision n°2026\_038 en date du 27 janvier 2026, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un avenant n°2 à ce marché, afin d'acter le changement de raison sociale et de domiciliation du co-traitant AGENCE ODILE GUERRIER, dont le siège social était situé à Bruay-la-Buissière (62700), 19 rue de la Cavée, sous le SIRET n°848 062 642 00014, qui est devenu la SARL HAUTES HERBES PAYSAGISTES CONCEPTEURS, dont le siège social est situé à Beuvry (62660), 428 rue Pasteur, sous le SIRET n°848 062 642 00022,

Considérant qu'en raison d'un taux de TVA erroné renseigné dans l'acte d'engagement, s'élevant à 10 %, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°3 afin d'acter sa correction par un taux de TVA de 20 %, applicable sur le montant global du marché ainsi que sur la part de chacun des co-traitants, portant le montant global du marché à 7 825 420,80 € TTC,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°3 avec le mandataire du groupement BOUYGUES BATIMENT NORD EST, sis à Marcq-en-Baroeul (59700), 165 bis avenue de la Marne, dans le cadre du marché ayant pour objet le programme expérimental BIM/CIM/TIM, concernant la réhabilitation du centre Jean Monnet 1 à Béthune, afin d'acter la correction du taux de TVA renseigné à l'acte d'engagement, applicable sur le montant global du marché ainsi que sur la part de chacun des co-traitants, en le faisant passer de 10 % à 20 %, portant le montant global du marché à 7 825 420,80 € TTC.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .10.FEV. 2026

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 13 FEV. 2026

Et de la publication le : 13 FEV. 2026

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel